

Paris, le 3 mai 2023

Communiqué de presse

« Impact 2028 »

La Région Ile-de-France et la CCI de région Paris Ile-de-France s'engagent au service des entreprises, de la formation et de l'emploi

Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France, et Dominique Restino, Président de la CCI Paris Ile-de-France, ont signé le 3 mai 2023 une convention de partenariat en faveur des territoires et des entreprises de la région francilienne.

Un partenariat structurant entre la Région Ile-de-France et la CCI Paris Ile-de-France

La région Ile-de-France a adopté le 19 mai 2022 le SRDEII¹, « Impact 2028 » auquel a été associée la CCI Paris Ile-de-France. Ayant salué les ambitions présentées dans le nouveau SRDEII, la CCI Paris Ile-de-France partage les 6 axes stratégiques constitutifs du nouveau schéma régional. Partie-prenante de la convention cadre et de sa déclinaison dans les territoires, la CCI Paris Ile-de-France sera membre de la gouvernance partagée pour le suivi du SRDEII 2022-2028.

Trois axes pour favoriser l'entrepreneuriat, l'emploi et les territoires

Par la signature d'une convention de partenariat, la Région Ile-de-France et la CCI Paris Ile-de-France entendent poursuivre et amplifier les coopérations au bénéfice des entreprises et des territoires franciliens pour les cinq ans à venir, autour de trois axes d'engagement commun.

- **Investir dans la formation tout au long de la vie**

Répondre aux grands enjeux régionaux et nationaux, à la fois démographiques, mais aussi écologiques et technologiques. Parmi les engagements concrets : le développement d'une offre de formation sur les métiers en tension afin d'œuvrer à l'attractivité des métiers et de répondre aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises, la préservation des savoir-faire franciliens d'excellence et la transformation écologique des campus et des enseignements pour renforcer l'attractivité internationale des grandes écoles franciliennes. Des engagements sont également pris en matière d'innovation pédagogique et de favorisation de l'apprentissage, concourant à l'objectif de réduction des inégalités scolaires et professionnelles en Ile-de-France.

- **Favoriser le développement des entreprises, de l'emploi et des territoires : accompagner les transitions, favoriser l'entrepreneuriat et l'export**

La stratégie de la Région et de la CCI Paris Ile-de-France vise à renforcer la coopération, défendre la souveraineté industrielle, rebondir face à la crise, réduire les inégalités sociales et territoriales, être leader en Europe dans les innovations stratégiques et rester une région attractive pour les entreprises et les talents. Pour renforcer la coopération, les deux institutions contribueront à la fédération des expertises régionales énoncées dans le SRDEII et développeront la plateforme Smart services. Pour défendre la souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire, la CCI de Région contribuera à la stratégie régionale en matière d'industrie en lien avec le SDRIF-E, accompagnera la transmission et la reprise d'entreprise, contribuera à la mise en place d'un Fonds d'investissement stratégique régional et aidera les entreprises agro-alimentaires dans leurs stratégies de développement pour contribuer à l'indépendance alimentaire de l'Île-de-France. Pour rebondir face à la crise et s'engager massivement

¹ Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

dans la décarbonation et la digitalisation des TPE, PME et ETI, la CCI Paris Ile-de-France contribuera aux dispositifs de la Région (chèque vert, chèque numérique...etc). Par ailleurs, la Région et la CCIR entendent s'engager à poursuivre la mise en cohérence des prestations en faveur de la stratégie export d'Ile-de-France et de l'internationalisation des TPE, PME et ETI.

Pour réduire les inégalités sociales et territoriales, la CCIR renforcera l'action publique et privée sur les territoires vulnérables, répondra aux besoins de recrutement des entreprises franciliennes et agira en faveur du maintien et du renforcement des activités industrielles.

Pour être leader en Europe dans les innovations stratégiques au service de la décarbonation et la digitalisation de l'industrie, de la santé et du climat, la Chambre participera à la communauté des acteurs des biothérapies et de la bioproduction, constituera une "Team startups Île-de-France" et favorisera les collaborations de partenaires scientifiques, académiques et entreprises.

Enfin, pour rester une région attractive pour les entreprises et les talents, la Région lancera un club des grands comptes franciliens, soutiendra les PME pour accéder aux salons et contribuera à la dynamique de rénovation et de modernisation des lieux d'affaires touristiques. La Région et la CCIR tireront profit des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour valoriser la capacité d'innovation des entreprises franciliennes.

- **Mobiliser conjointement des fonds européens**

La Région conforte la CCI paris Ile-de-France dans son rôle d'organisme intermédiaire pour la gestion du fonds social européen et du fonds européen de développement régional afin de mettre en œuvre une offre d'accompagnement des PME aux enjeux d'innovation et de transition environnementale et numérique (FEDER), d'améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie.

Relations presse

Hassan Chalada - 01 55 65 70 57 - hchalada@cci-paris-idf.fr

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08 - [Espace presse](#)

Région Île-de-France

Eléonore Flacelière — eleonore.flaceliere@iledefrance.fr